

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **LAISOL***

de la société LAINCO S.A.

enregistrée sous le n°2014-2112

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 16 octobre 2018,

Considérant que, pour certains usages revendiqués, l'estimation de l'exposition au métabolite pertinent isothiocyanate de méthyle, liée à l'utilisation du produit LAISOL, est supérieure au niveau acceptable pour les résidents et les personnes présentes,

Considérant que, pour les autres usages, les estimations des concentrations dans les eaux souterraines en métabolite isothiocyanate de méthyle, sont supérieures aux valeurs seuils pour l'environnement,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	LAISOL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	LAINCO S.A. Av. Compositor Bizet, 8-12 Pol. Ind. Can Jordi 08191 RUBI Barcelona Espagne
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	400 g/L - métam-sodium
Numéro d'intrant	9636-2014.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide, nématicide, herbicide, insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le,

21 NOV. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
11015924 Traitements généraux*Dés herbages*Avt Mise Cult.	300 L/ha	1/an	Non applicable
Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ pour une application tous les trois ans sur "oignon", "laitue", "tomate", "carotte", "pomme de terre", "fraisier" en raison d'un risque d'effet nocif pour les personnes présentes et les résidents et d'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines. L'usage est également refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active sur "carottes", "pommes de terre" et ail. L'usage est refusé à 600 L/ha sous abri sur "tomate", "poivron", "laitue", "concombre", "fraisier" en raison d'un risque d'effet nocif pour les résidents. L'usage est également refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active sur "concombre".			
11012219 Traitements généraux*Trt Sol*Champignons autres que pythiacées	300 L/ha	1/an	Non applicable
Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ pour une application tous les trois ans sur "oignon", "laitue", "tomate", "carotte", "pomme de terre", "fraisier" en raison d'un risque d'effet nocif pour les personnes présentes et les résidents et d'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines. L'usage est également refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active sur "carottes", "pommes de terre" et ail. L'usage est refusé à 600 L/ha sous abri sur "tomate", "poivron", "laitue", "concombre", "fraisier" en raison d'un risque d'effet nocif pour les résidents. L'usage est également refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active sur "concombre".			

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
11012217 Traitements généraux*Trt Sol*Champignons (pythiacées)	300 L/ha	1/an	Non applicable
	Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ pour une application tous les trois ans sur "oignon", "laitue", "tomate", "carotte", "pomme de terre", "fraisier" en raison d'un risque d'effet nocif pour les personnes présentes et les résidents et d'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines. L'usage est également refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active sur "carottes", "pommes de terre" et ail. L'usage est refusé à 600 L/ha sous abri sur "tomate", "poivron", "laitue", "concombre", "fraisier" en raison d'un risque d'effet nocif pour les résidents. L'usage est également refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active sur "concombre".		
01125005 Traitements généraux*Trt Sol*Désinfection	300 L/ha	1/an	Non applicable
	Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ pour une application tous les trois ans sur "oignon", "laitue", "tomate", "fraisier" en raison d'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines. L'usage est également refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active et d'un risque d'effet nocif pour les personnes présentes et les résidents sur "carottes", "pommes de terre" et ail. L'usage est refusé à 600 L/ha sous abri sur "tomate", "poivron", "laitue", "concombre", "fraisier" en raison d'un risque d'effet nocif pour les résidents. L'usage est également refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active sur "concombre".		

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
11012501 Traitements généraux*Trt Sol*Nématodes	300 L/ha	1/an	Non applicable
	Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ pour une application tous les trois ans sur "oignon", "laitue", "tomate", "carotte", "pomme de terre", "fraisier" en raison d'un risque d'effet nocif pour les personnes présentes et les résidents et d'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines. L'usage est également refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active sur "carottes", "pommes de terre" et ail. L'usage est refusé à 600 L/ha sous abri sur "tomate", "poivron", "laitue", "concombre", "fraisier" en raison d'un risque d'effet nocif pour les résidents. L'usage est également refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active sur "concombre".		
11012109 Traitements généraux*Trt Sol*Ravageurs du sol	300 L/ha	1/an	Non applicable
	Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ pour une application tous les trois ans sur "oignon", "laitue", "tomate", "carotte", "pomme de terre", "fraisier" en raison d'un risque d'effet nocif pour les personnes présentes et les résidents et d'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines. L'usage est également refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active sur "carottes", "pommes de terre" et ail. L'usage est refusé à 600 L/ha sous abri sur "tomate", "poivron", "laitue", "concombre", "fraisier" en raison d'un risque d'effet nocif pour les résidents. L'usage est également refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active sur "concombre".		